



Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox 4000 (Comp. A)
Date d'exécution : 29.04.2016

Version (Révision) : 8.0.3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Vistapox 4000 (Comp. A) (15540-018221)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'autres informations importantes disponibles / Application voir fiche technique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : VISTA B.V.
Rue/Boîte Postale : Spiegelstraat 17
Sigle du pays/Code postal/Localité: 2631 RS Nootdorp-Nederland
Téléphone : 0031(0)70-3694141
Telefax : 0031(0)70-3869298
Contact : info@vistapaint.nl - www.vistapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NEDERLAND: Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum
Postbus 1
3720 BA Bilthoven
+ 31 30 247 88 88
Numéro d'appel: + 31 30 247 88 88
NB Ce service est seulement disponible pour des médecins (vétérinaire), pharmaciens et autres spécialistes.

BELGIEN/BELGIQUE: Antipoisoncenter/Antigiftcentrum/Centre Antipoisons/Antigiftzentrum
+ 32 (0) 70/245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Muta. 2 ; H341 - Mutagénicité sur les cellules germinales : Catégorie 2 ; Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE, RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <=700) ; N°CAS : 25068-38-6



Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox 4000 (Comp. A)
Date d'exécution : 29.04.2016

Version (Révision) : 8.0.3

NÉODÉCANOATE DE 2,3-ÉPOXYPROPYLE ; N°CAS : 26761-45-5
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5

Mentions de danger

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHORHYDRINE, RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <=700) ; N°CE : 500-033-5; N°CAS : 25068-38-6

Poids : ≥ 20 - < 25 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

NÉODÉCANOATE DE 2,3-ÉPOXYPROPYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119431597-33-xxxx ; N°CE : 247-979-2; N°CAS : 26761-45-5

Poids : ≥ 2.5 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Muta. 2 ; H341 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids : ≥ 0.005 - < 0.05 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Après contact avec le produit consulter un médecin.



Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox 4000 (Comp. A)
Date d'exécution : 29.04.2016

Version (Révision) : 8.0.3

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. Éviter de: Évitez le contact avec les yeux Génération/formation d'aérosols Évitez le contact avec la peau Ne pas inhaler les vapeurs. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie



Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox 4000 (Comp. A)
Date d'exécution : 29.04.2016

Version (Révision) : 8.0.3

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: acide fort, bases forte, Agent oxydant

Classe de stockage (D) : 12

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants : 0.2 mm . Indice de protection classe 5.

Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide



Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox 4000 (Comp. A)
Date d'exécution : 29.04.2016

Version (Révision) : 8.0.3

Couleur : couleur

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	100 °C
Point éclair :			non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)	ca.	1.5 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non applicable
Soluble dans l'eau:	(20 °C)		miscible
pH :	(20 °C / 100 g/l)	ca.	8
Viscosité :	(23 °C)	ca.	5000 mPa.s

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide, Agent oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en quantités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la régénération naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation



Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox 4000 (Comp. A)
Date d'exécution : 29.04.2016

Version (Révision) : 8.0.3

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 12 S

Code des déchets conditionnement

Élimination appropriée / Emballage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE, RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <=700) · NÉODÉCANOATE DE 2,3-ÉPOXYPROPYLE)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (REACTION PRODUCT: BISPHENOL A-(EPICHLORHYDRIN), EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT <=700) · 2,3-EPOXYPROPYL NEODECANOATE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (REACTION PRODUCT: BISPHENOL A-(EPICHLORHYDRIN), EPOXY RESIN (NUMBER AVERAGE MOLECULAR WEIGHT <=700) · 2,3-EPOXYPROPYL NEODECANOATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 9 / N
Remarque: Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non régelementé pour le transport selon le ADR 2015 , régelement spécial No 375

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)



Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox 4000 (Comp. A)
Date d'exécution : 29.04.2016

Version (Révision) : 8.0.3

Classe(s) : 9
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Poids (Article 5.2.7. III) : < 1 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe (D) : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox 4000 (Comp. A)
Date d'exécution : 29.04.2016

Version (Révision) : 8.0.3

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramiek
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) : 18.0.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Vistapox- Harder 4001 Keramiek (15640-008877)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Durcisseur pour Vistapox 4000 / Application voir fiche technique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : VISTA B.V.
Rue/Boîte Postale : Spiegelstraat 17
Sigle du pays/Code postal/Localité: 2631 RS Nootdorp-Nederland
Téléphone : 0031(0)70-3694141
Telefax : 0031(0)70-3869298
Contact : info@vistapaint.nl - www.vistapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NEDERLAND: Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum
Postbus 1
3720 BA Bilthoven
+ 31 30 247 88 88
Numéro d'appel:
NB Ce service est seulement disponible pour des médecins (vétérinaire), pharmaciens et autres spécialistes.

BELGIEN/BELGIQUE: Antipoisoncenter/Antigiftcentrum/Centre
Antipoisons/Antigiftzentrum
+ 32 (0) 70/245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Catégorie 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

POLYAMINOAMIDE ADDUCT ; N°CAS. : 180898-36-6

PROPÈNE-2 NITRILE, produits de réaction avec l' amino-3 triméthyl-1,5,5 cyclohexanéméthanamine ; N°CAS : 90530-15-7

3-AMINOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE ; N°CAS : 2855-13-2

Mentions de danger



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramiek
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) :

18.0.1

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ALIPH. POLYAMINE

Poids : $\geq 5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

POLYAMINOAMIDE ADDUCT ; N°CAS. : 180898-36-6

Poids : $\geq 5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318

PROPÈNE-2 NITRILE, produits de réaction avec l' amino-3 triméthyl-1,5,5 cyclohexanéméthanamine ; N°CE : 292-053-3;
N°CAS : 90530-15-7

Poids : $\geq 1 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 3 ; H412

M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE) ; N°CE : 216-032-5; N°CAS : 1477-55-0

Poids : $\geq 0.5 - < 1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332

3-AMINOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE ; N°CE : 220-666-8; N°CAS : 2855-13-2

Poids : $\geq 0.5 - < 1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 3 ; H412

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Après contact avec le produit consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau



Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramiek
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) :

18.0.1

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. Éviter de: Contact avec les yeux génération/formation d'aérosols Contact avec la peau Ne pas inhaler les vapeurs. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramiek
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) : 18.0.1

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acides fort, bases forte, Agent oxydant

Classe de stockage (D) : 12

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

TALC (MG₃H₂(SiO₃)₄) ; N°CAS : 14807-96-6

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

Valeur seuil : 2 mg/m³

Remarque : a SSC

Version : 01.01.2013

M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE) ; N°CAS : 1477-55-0

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

Valeur seuil : 0.1 mg/m³

Remarque : H

Version : 01.01.2013

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants 0.2 mm . Indice de protection classe 5.

Protection corporelle



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramiek
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) :

18.0.1

enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : couleur

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :			Aucune donnée disponible
Point de congélation :			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	100 °C
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Température d'ignition :			Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur :	(50 °C)		123 hPa
Densité :	(20 °C)		1.4 g/cm ³
Soluble dans l'eau :	(20 °C)		miscible
pH :	(20 °C / 100 g/l)		9.7
Coefficient de partage: n-octanol/eau			Aucune donnée disponible
Viscosité :	(23 °C)	env.	5000 mPa.s
Viscosité cinématique :	(40 °C)		mm ² /s
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible
Solides inflammables :			Aucune donnée disponible.
Gaz inflammables :			Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives :			Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramiek
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) :

18.0.1

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Agent oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE) ; N°CAS : 1477-55-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 1200 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE) ; N°CAS : 1477-55-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : 2000 mg/kg

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritation des yeux

Sur la base des données disponibles, une irritation oculaire cliniquement pertinente ne devrait pas.

Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

non sensibilisant.

En cas d'inhalation

non sensibilisant.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune donnée disponible

Mutagénéité des gamètes/Génotoxicité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramiek
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) : 18.0.1

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

11.3 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

11.4 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 12

Code des déchets conditionnement

Élimination appropriée / Emballage: Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALIPH. POLYAMINE)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALIPHATIC POLYAMIN)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALIPHATIC POLYAMIN)



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramik
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) :

18.0.1

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Réglementations particulières : E 1 · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 9
Réglementations particulières : E 1 · IATA : - (SP A197 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe (D) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Directive 2004/42/CE Ce produit correspond à la catégorie g et est conforme. Contient 30g/l VOS.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 et 453/2010 (REACH)

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 Keramiek
Date d'exécution : 09.10.2017

Version (Révision) :

18.0.1

nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA - International Air Transport Association
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
LOEL - Lowest Observed Effect Level
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
VOC - Volatile Organic Compounds

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul de la directive "Préparations".

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.